



Une division de CAUCA

**AVIS DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE 3-1-1
POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH /
*NOTICE OF IMPLEMENTATION OF THE 3-1-1 SERVICE
FOR THE MUNICIPALITY OF SAINTE-ÉLISABETH***

Émis par / *Issued by:*

CITAM, division de CAUCA

Représenté par / *Represented by:*

Jennifer Moisan

Technicienne service client / *Customer service technician*
serviceclient@citam.ca

Novembre 2023 / November 2023

Table des matières / Table of contents

1. INTRODUCTION / INTRODUCTION	4
La municipalité de SAINTE-ÉLISABETH / The municipality of SAINTE-ÉLISABETH.....	4
Le service 3-1-1 / 3-1-1 service.....	4
Démarches d’approbation / Approaches.....	4
2. DESCRIPTION DU SERVICE ET DU PRESTATAIRE / DESCRIPTION OF THE SERVICE AND THE SERVICE PROVIDER	6
Présentation de CITAM, une division de CAUCA / Introduction to CITAM, a division of CAUCA	6
Convention et entente / Convention and agreement	7
3. ZONE DE DESSERTE POUR LE SERVICE 3-1-1 / SERVICE AREA OF THE 3-1-1 SERVICE	8
4. FST PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE VISÉ / TSP ESTABLISHED IN THE TARGET AREA	10
5. ACHEMINEMENT DES APPELS / ROUTING OF CALLS	12
6. ACHEMINEMENT DU SERVICE ET COLLABORATION / CONDUCT OF SERVICE AND COLLABORATION	13
7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ POUR LA MISE EN PLACE (ROUTAGE) / PROPOSED TIMETABLE FOR SETTING UP (ROUTING).....	14
ANNEXE A - LISTE DE DISTRIBUTION N11 / APPENDIX A - N11 DISTRIBUTION LIST	15
ANNEXE B – AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE 3-1-1 AUPRÈS DES FST / APPENDIX B – AUTORISATION FOR THE ESTABLISHMENT OF THE 3-1-1 SERVICE WITH TSP.	17
ANNEXE C – CONSENTEMENTS À L’IMPLANTATION DU 3-1-1 / APPENDIX C – CONSENTS TO THE IMPLEMENTATION OF 3-1-1.....	19

1. INTRODUCTION / INTRODUCTION

La municipalité de Sainte-Élisabeth / The municipality of Sainte-Élisabeth

Située dans la région administrative de Lanaudière et faisant partie de la MRC de d'Autray, Sainte-Élisabeth est un joyau agricole, nommée en l'honneur de Sainte-Élisabeth de Hongrie. Selon le recensement fédéral de 2021, Sainte-Élisabeth compte 1390 habitants soient 4.7% de moins qu'en 2016 dont 215 enfants de 0 à 14 ans et 300 personnes âgées de 65 ans et plus représentant respectivement 15,5 % et 21,6% de la population totale. La superficie de la municipalité de Sainte-Élisabeth est de 83 km² dont plus de 72 km² sont des terres agricoles (86%). La densité de la population est de 16,7 personnes au kilomètre carré (17,6 en 2016).

Located in the Lanaudière administrative region and part of the d'Autray MRC, Sainte-Élisabeth is an agricultural gem, named in honor of Saint Elizabeth of Hungary. According to the 2021 federal census, Sainte-Élisabeth has 1,390 inhabitants, 4.7% fewer than in 2016, including 215 children aged 0 to 14 and 300 people aged 65 and over, representing 15.5% and 21.6% of the total population respectively. The surface area of the municipality of Sainte-Élisabeth is 83 km², of which over 72 km² is farmland (86%). Population density is 16.7 people per square kilometer (17.6 in 2016).

Le service 3-1-1 / 3-1-1 service

Afin d'améliorer le service aux citoyens, la municipalité de Sainte-Élisabeth souhaite mettre en place un numéro unique, le 3-1-1, dédié aux services municipaux. Ainsi, tout citoyen voulant communiquer avec sa municipalité pourra composer ce numéro à trois (3) chiffres.

La mise en place de ce service tient compte des décisions 2004-71 et 2008-61 du Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications canadiennes (CRTC).

With the objective of improving service to citizens, the municipality of Sainte-Élisabeth has decided to set up a single number, 3-1-1, dedicated to municipal services. In that case, any citizen needing to communicate with his municipality will be able to dial this three (3) digit number.

The implementation of this service takes into account decisions 2004-71 and 2008-61 of the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC).

Démarches d'approbation / Approaches

Sur la base de notre connaissance, les appels locaux de la municipalité de Sainte-Élisabeth proviennent du centre d'interconnexion suivant :

To the best of our knowledge, all local calls for the municipality of Sainte-Élisabeth are coming from the following Rate Centres:

- Joliette

Ce centre d'interconnexion dessert également les municipalités suivantes :

The rate centers also serve the following municipalities:

- Lanoraie-Station
- Notre-Dame-de-Lourde (Joliette)
- Sainte-Ambroïse-de-Kildare
- Saint-Charles-Borromée (Joliette)
- Saint-Paul-de-Joliette
- Saint-Thomas-de-Joliette

Également, dix (10) tours cellulaires sont présentes sur le territoire de la municipalité et ses environs. Ces tours cellulaires sont situées sur le territoire des municipalités suivantes :

Also, ten (10) cellular towers are located on the territory of the municipality and in its surroundings. These towers are located on the territory of the following municipalities:

- Notre-Dame-de-Lourdes
- Saint-Félix-de-Valois
- Saint-Norbert
- Sainte-Geneviève-de-Berthier
- Saint-Thomas
- Notre-Dame-des-Prairies

Conformément aux normes prescrites par le CRTC, des ententes doivent être prises avec chacune des municipalités qui partagent une ou des circonscriptions téléphoniques et/ou des tours cellulaires avec la municipalité de Sainte-Élisabeth. La municipalité de Sainte-Élisabeth s'est donc conformée aux normes prescrites par le CRTC et a pris entente avec ces municipalités. Les ententes de consentement et/ou) résolutions sont annexées au présent document.

In accordance with the standards established by the CRTC, agreements must be made with each municipality that share one or more telephone exchanges and/or cellular towers with the municipality of Sainte-Élisabeth. The Municipality of Sainte-Élisabeth has therefore complied with the standards established by the CRTC and has entered into agreements with these municipalities. The consent agreements and/or resolutions are attached here to.

2. DESCRIPTION DU SERVICE ET DU PRESTATAIRE / DESCRIPTION OF THE SERVICE AND THE SERVICE PROVIDER

La municipalité de Sainte-Élisabeth est en constante communication avec son principal client, le citoyen. Celui-ci s'adresse à sa municipalité pour plusieurs motifs : demande d'information ou d'intervention, signalement d'une requête ou une plainte, inscription, demande de permis, taxes municipales, etc.

La municipalité assure présentement un service non optimal dû à des heures de service réduites. Elle a donné en impartition la prise de ses appels municipaux afin d'offrir un service 24/7 à ses citoyens.

C'est ainsi qu'à partir du 7 février 2023 tous les appels sont acheminés vers CITAM (à l'extérieur des heures d'ouvertures). Le numéro à dix (10) chiffres de la municipalité sera utilisé jusqu'à l'implantation du 3-1-1.

The municipality of Sainte-Élisabeth is in constant communication with his main client, the citizen. There are several reasons for a citizen to contact his municipality: request for information or intervention, reporting of a query or a complaint, registration, permit, municipal taxes, etc.

The municipality currently provides a less than optimal service due to reduced service hours. It has outsourced the coverage of its municipal calls in order to offer a 24/7 service to its citizens.

As of February 7th 2023, all calls are to CITAM (outside business hours). The ten (10) digit number of the municipality will be used until the implantation of 3-1-1.

Présentation de CITAM, une division de CAUCA / Introduction to CITAM, a division of CAUCA

CITAM (Centrale d'Impartition et de Traitement des Appels Municipaux), une division de CAUCA, offre des solutions innovantes permettant aux municipalités du Québec de communiquer efficacement avec leurs citoyens et agit, pour le centre d'urgence 9-1-1 de CAUCA, comme centre secondaire pour les urgences municipales.

Elle offre, entre autres, un service d'impartition des appels municipaux. Plus spécifiquement, c'est un service qui permet aux municipalités de donner la prise de leurs appels à CITAM, et ce, par souci d'économie, d'efficacité et de qualité de service aux citoyens.

Les municipalités choisissent aussi l'horaire de service, selon leurs besoins.

Au-delà de la prise des appels municipaux, la division CITAM offre également un système de gestion des requêtes et un logiciel d'alertes et notifications de masse.

CITAM (Centrale d'Impartition et de Traitement des Appels Municipaux), a division of CAUCA, offers innovative solutions, allowing Quebec's municipalities to communicate efficiently with their citizens and act as a secondary center for municipal emergencies for CAUCA's 9-1-1 emergency center.

It mainly offers an outsourcing service for municipal calls. More specifically, it is a service that allows municipalities to entrust CITAM with the handling of their calls, in the interest of economy, efficiency and quality of service to citizens.

Municipalities are also choosing the service schedule, according to their needs.

In addition to taking municipal calls, the CITAM division also offers a request management system and a mass notification and alerting software.

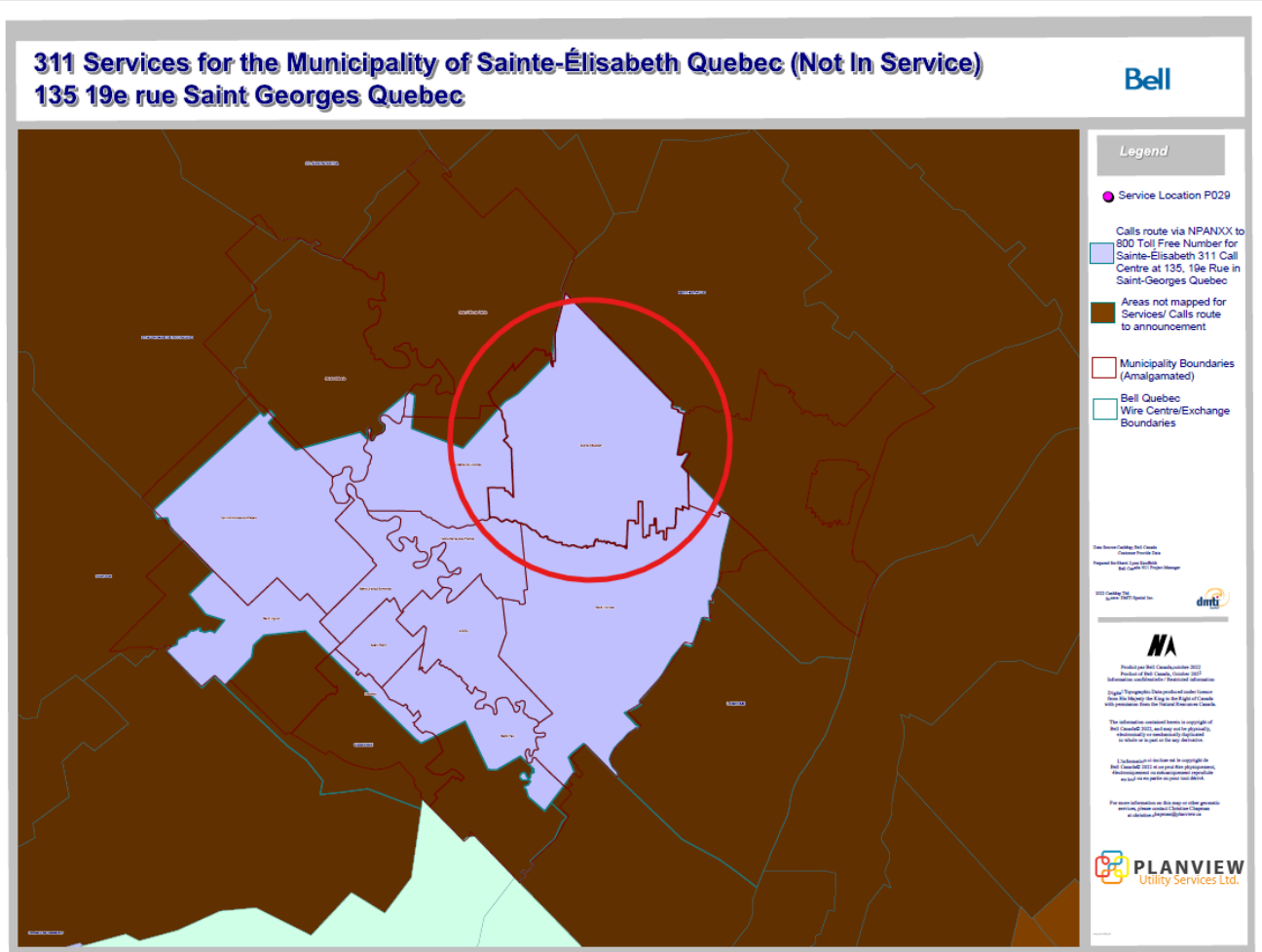
Convention et entente / Convention and agreement

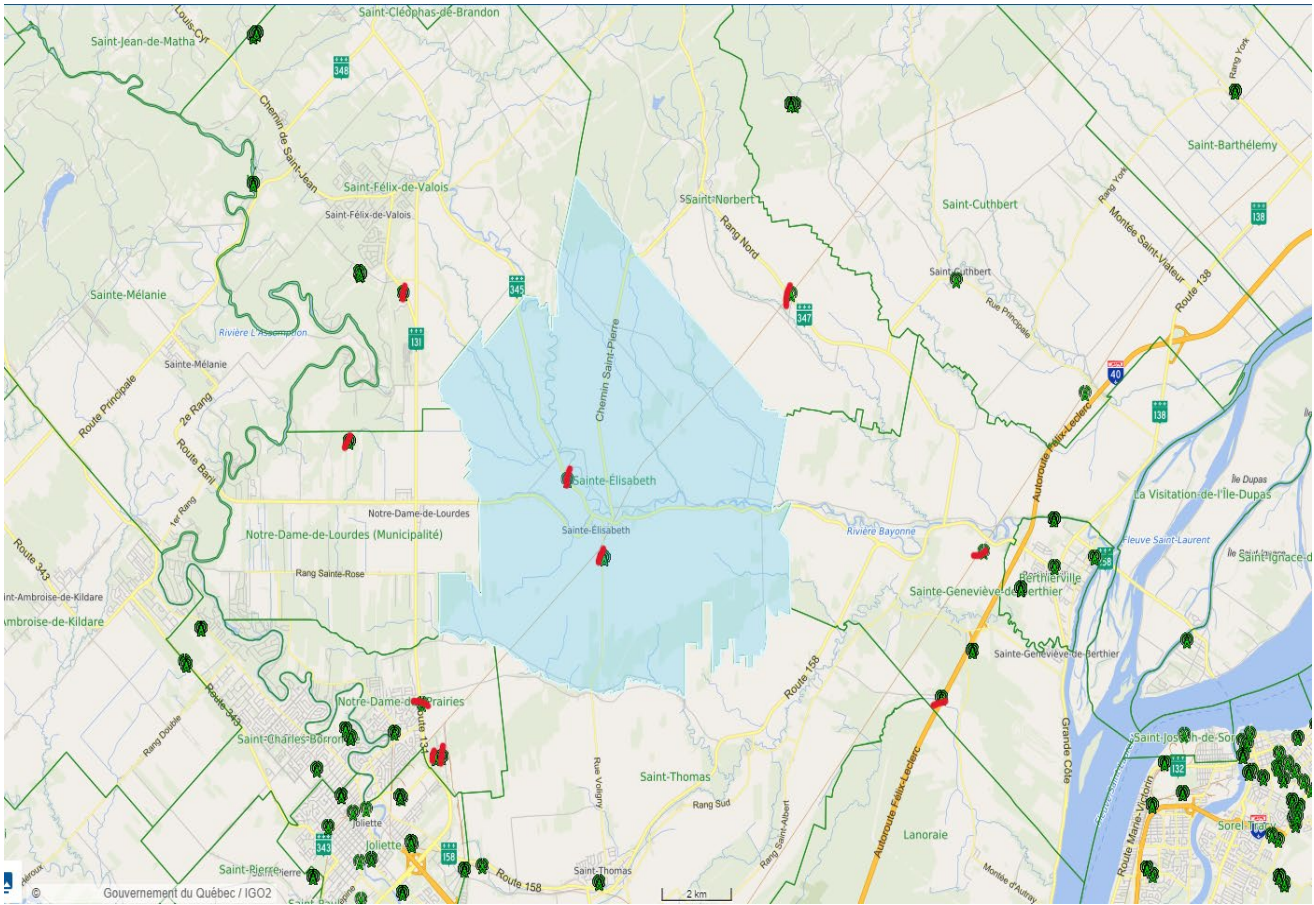
La municipalité de Sainte-Élisabeth a signé une autorisation permettant à CITAM, division de CAUCA, de contacter les municipalités limitrophes touchées par cette demande (Annexe D). Également, et conformément aux normes prescrites par le CRTC, chaque municipalité a signé un accord qui permet à CITAM, division de CAUCA d'entreprendre les démarches auprès du ou des fournisseur(s) de services de télécommunication pour le routage des appels vers le 3-1-1.

The municipality of Sainte-Élisabeth signed an authorization allowing CITAM, a division of CAUCA, to contact the neighbouring municipalities concerned by this request (Annex D). Also, in accordance with the standards established by the CRTC, each municipality has signed an agreement that allows CITAM, division of CAUCA, to initiate the first steps with the telecommunications service provider(s) for routing calls to 3-1-1.

3. ZONE DE DESSERTE POUR LE SERVICE 3-1-1 / SERVICE AREA OF THE 3-1-1 SERVICE

La zone de desserte est présentée ci-dessous / The service area is presented below :





4. FST PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE VISÉ /TSP ESTABLISHED IN THE TARGET AREA

NPA	NXX	Exchange Center	Compagnie / Company	OCN	Demandé par la municipalité de:	MRC
450	271	Joliette	TELUS Mobility	8303	Sainte-Élisabeth	
450	365	Joliette	TELUS Mobility	8303	Sainte-Élisabeth	
450	386	Joliette	ISP Telecom	4727	Sainte-Élisabeth	
450	394	Joliette	Videotron Ltd.	8306	Sainte-Élisabeth	
450	398	Joliette	Videotron Ltd.	8306	Sainte-Élisabeth	
450	404	Joliette	Telecommunications Xittel Inc	247F	Sainte-Élisabeth	
450	421	Joliette	TELUS Mobility	8303	Sainte-Élisabeth	
450	499	Joliette	Iristel Inc.	154E	Sainte-Élisabeth	
450	559	Joliette	Videotron Ltd.	328F	Sainte-Élisabeth	
450	750	Joliette	Rogers Communications Canada Inc. (Wireless)	8821	Sainte-Élisabeth	
450	751	Joliette	Fido Solutions Inc.	5643	Sainte-Élisabeth	
450	752	Joliette	Bell Canada	8050	Sainte-Élisabeth	
450	753	Joliette	Bell Canada	8050	Sainte-Élisabeth	
450	755	Joliette	Bell Canada	8050	Sainte-Élisabeth	
450	756	Joliette	Bell Canada	8050	Sainte-Élisabeth	
450	757	Joliette	Bell Canada	8050	Sainte-Élisabeth	
450	758	Joliette	Bell Canada	8050	Sainte-Élisabeth	
450	759	Joliette	Bell Canada	8050	Sainte-Élisabeth	
450	760	Joliette	Bell Canada	8050	Sainte-Élisabeth	
450	803	Joliette	TELUS Mobility	8303	Sainte-Élisabeth	
450	867	Joliette	Videotron Ltd.	8306	Sainte-Élisabeth	
579	878	Joliette	Rogers Communications Canada Inc. (Wireless)	743B	Sainte-Élisabeth	
579	933	Joliette	Fibernetics Corporation	464D	Sainte-Élisabeth	
579	960	Joliette	Videotron Ltd.	328F	Sainte-Élisabeth	

450	875	Joliette	Distributel	083E	Sainte-Élisabeth
450	898	Joliette	TELUS Mobility	8303	Sainte-Élisabeth
450	916	Joliette	Bell Mobility	6574	Sainte-Élisabeth
450	917	Joliette	Bell Mobility	6574	Sainte-Élisabeth
450	944	Joliette	Rogers Communications Canada Inc. (Wireless)	8821	Sainte-Élisabeth
450	960	Joliette	Videotron Ltd.	8306	Sainte-Élisabeth
579	244	Joliette	TELUS Quebec	2243	Sainte-Élisabeth
579	248	Joliette	TELUS Quebec	2243	Sainte-Élisabeth
579	337	Joliette	Bell Mobility	6574	Sainte-Élisabeth
579	377	Joliette	Fibernetics Corporation	464D	Sainte-Élisabeth
579	425	Joliette	Cooptel	818D	Sainte-Élisabeth
579	500	Joliette	Iristel Inc.	154E	Sainte-Élisabeth
579	501	Joliette	Iristel Inc.	154E	Sainte-Élisabeth
579	502	Joliette	Iristel Inc.	154E	Sainte-Élisabeth
579	559	Joliette	Videotron Ltd.	328F	Sainte-Élisabeth
579	593	Joliette	TELUS Mobility	8303	Sainte-Élisabeth
579	603	Joliette	Bell Canada	8050	Sainte-Élisabeth
579	636	Joliette	Videotron Ltd.	8306	Sainte-Élisabeth
579	740	Joliette	Comwave Networks	160G	Sainte-Élisabeth
579	766	Joliette	TELUS Mobility	8303	Sainte-Élisabeth
579	841	Joliette	TELUS Mobility	2243	Sainte-Élisabeth

Ces données proviennent du site internet : / These data come from the website :

https://www.cnac.ca/co_codes/co_code_status.htm

Compagnie / Company	Géolocalisation / Location:	Située / Located in
Bell Mobility inc	-73.351269444, 46.0866361109999	Sainte-Élisabeth
Bell Mobility inc	-73.364772222, 46.1041444439999	Sainte-Élisabeth
TELUS Communications	-73.425183333, 46.1459694439999	Saint-Félix-de-Valois
The Railway Association	-73.2825, 46.1458333329999	Saint-Norbert
The Railway Association	-73.211666667, 46.0880555559999	Sainte-Geneviève-de-Berthier

Vidéotron Itée	-73.227222222, 46.0552777779999	Sainte-Geneviève-de-Berthier
Bell Mobility inc	-73.353122222, 46.013775	Saint-Thomas
TELUS Communications	-73.413166667, 46.0417583329999	Notre-Dame-des-Prairies
Telus – Regulatory Affairs	-73.418230556, 46.0539166669999	Notre-Dame-des-Prairies
The Railway Association	-73.445, 46.1127777779999	Notre-Dame-de-Lourdes

Ces données proviennent du site internet : / These data come from the website :

<https://portail.msp.gouv.qc.ca/index.php>

5. **ACHEMINEMENT DES APPELS / ROUTING OF CALLS**

Aux fins d’affichage, voici le numéro du DID pour la redirection des appels 3-1-1 :

For display purposes, here is the DID number for the redirection of 3-1-1 calls:

877-910-4416*

*Prendre note que ce numéro était au préalable associé au 3-1-1 de Joliette. Sainte-Élisabeth y sera ajouté afin de créer un IVR.

6. ACHÈMÈNEMENT DU SERVICE ET COLLABORATION / CONDUCT OF SERVICE AND COLLABORATION

Le ou les fournisseurs de services de télécommunication (FST) doivent faire l'acheminement des appels 3-1-1 vers les infrastructures téléphoniques de CITAM en fonction des zones de dessertes mentionnées au point 3 et vers le DID de redirection mentionné au point 5. Une étroite collaboration entre les FST et CITAM, division de CAUCA, est indispensable pour le succès de ce projet.

Globalement, CITAM s'attend à ce que les FST soient disponibles pour la planification du projet, qu'ils soient en mesure de réaliser leurs activités dans les délais convenus et qu'ils fassent bénéficier de leur expérience à CITAM, division de CAUCA.

Pour nous joindre :



Une division de CAUCA

14200, boulevard Lacroix, C.P. 83
Saint-Georges (Québec) G5Y 5C4
☎ 418-227-1946 | 1-844-642-3540
✉ info@citam.ca
www.citam.ca
📞 citam311

The Telecommunication Service Provider(s) (TSP) shall route 3-1-1 calls to CITAM's telephone infrastructure according to the service areas mentioned in section 3 and to the redirection DID mentioned in section 5. A collaboration between the TSPs and CITAM, a division of CAUCA, is essential for the success of this project.

Overall, CITAM expects the TSPs to be available for project planning, to be able to carry out their activities within the agreed timeframe and to share their experience with the CAUCA division, CITAM.

To join us:



Une division de CAUCA

14200, boulevard Lacroix, C.P. 83
Saint-Georges (Québec) G5Y 5C4
☎ 418-227-1946 | 1-844-642-3540
✉ info@citam.ca
www.citam.ca
📞 citam311

7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ POUR LA MISE EN PLACE (ROUTAGE) / PROPOSED TIMETABLE FOR SETTING UP (ROUTING)

Activités / Activities	Description	Date
1	Transmission du présent document et de la carte / <i>Transmission of this document and the map</i>	Novembre 2023
2	Réunion ou conférence téléphonique initiale ¹ / <i>Initial meeting or conference call¹</i>	Décembre 2023
3	Mise en œuvre du 3-1-1 par les FST ¹ / <i>Implementation of 3-1-1 service by the TSP¹</i>	Mars 2024
4	Tests de vérification pour le service 3-1-1 ¹ / <i>Verification tests of 3-1-1 service¹</i>	Avril 2024
5	Date du lancement public proposé ¹ / <i>Proposed public launch date¹</i>	Avril 2024

¹Tel que décrit dans la section 78 du document « Décision de télécom CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) 2004-71 | Attribution du 311 aux services municipaux autres que les services d’urgence », les parties ne devraient pas exiger de période de notification officielle de plus de six mois.

¹As described in section 78 of « Décision de télécom CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) 2004-71 | Assignment of 311 to municipal services other than emergency services», the parties should not require a formal notification period of more than six months.

ANNEXE A - LISTE DE DISTRIBUTION N11 / *APPENDIX A - N11*
DISTRIBUTION LIST

LISTE DE DISTRUBTION N11 / N11 DISTRIBUTION LIST

https://cnac.ca/other_codes/n11/n11_codes.htm#distribution

abadea@iristel.com
AHe@primustel.ca
bell.regulatory@bell.ca
carrier.relations@videotron.com
cathy.mcgouran@allstream.com
CoreCSEngineering@FreedomMobile.ca
dave.day@sasktel.com
ddolan@teksavvy.ca
didorders@iristel.com
document.control@sasktel.com
eric.boer@distributel.ca
francois.tessier@bell.ca
gblais@teksavvy.ca
Gerry.Thompson@rci.rogers.com
IDulay@primustel.ca
jdupuis@rci.rogers.com
John.mackenzie@telus.com
judy.kachuik@sasktel.com
Ken.shackleton@sjrb.ca
Kim.Isaacs@allstream.com
laurie.bowie@bell.ca
leo.santoro@bell.ca
MohamedAmine.ElAomar@rci.rogers.com
mpreda@iristel.com
n11@distributel.ca
N11@viewcom.ca
n11@voipmuch.com
N11ProductManagement@telus.com
NonCOCodeApps@cnac.ca
patricia.chambers@ahs.ca
planning@isptelecom.net
regaffairs@quebecor.com
Regulatory@distributel.ca
rschleihauf@fibernetics.ca
rwi_gr@rci.rogers.com
sherri-lyn.kauffeldt@bell.ca
snagulan@comwave.net
sunny.tung@bell.ca
team.regulatory@iristel.ca
telecom.regulatory@cogeco.com

tnotntelephony@sjrb.ca

**ANNEXE B – AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE DU
SERVICE 3-1-1 AUPRÈS DES FST / *APPENDIX B – AUTORISATION
FOR THE ESTABLISHMENT OF THE 3-1-1 SERVICE WITH TSP***



Une division de CAUCA

**CONSETEMENT AUTORISANT CITAM (DIVISION DE CAUCA) À COMMUNIQUER AVEC LES
FOURNISSEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Je, soussignée Catherine Haulard, Directrice générale à la Municipalité de Sainte-Élisabeth, autorise CITAM (division de CAUCA) à communiquer directement avec le fournisseur de télécommunications de la Municipalité dans le cadre de ses fonctions visant le développement et la mise en œuvre du service d'impartition des appels municipaux.

En foi de quoi la représentante autorisée de la Municipalité a signé
à Sainte-Élisabeth _____, ce 04/10/2022 _____.

DocuSigned by:

Catherine Haulard

EA4EEF69D0A5415...
Catherine Haulard
Directrice générale

**ANNEXE C – CONSEMENTS À L’IMPLANTATION DU 3-1-1 /
*APPENDIX C – CONSENTS TO THE IMPLEMENTATION OF 3-1-1***



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Joliette, tenue à l'heure et au lieu réglementaires, le 5 juin 2023, où étaient présents le conseiller Luc Beauséjour, les conseillères Claudia Bertinotti et Muriel Lafarge, les conseillers Richard Leduc, Cédric Champagne, Patrick Lasalle, Claude St-Cyr et Alexandre Martel formant quorum sous la présidence de M. Pierre-Luc Bellerose, maire.

23-397 – 311 – NUMÉRO UNIQUE DÉDIÉ AUX MUNICIPALITÉS – DÉPLOIEMENT DU SERVICE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a adhéré en 2021 au 311, numéro unique dédié aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les villes et municipalités limitrophes doivent obtenir l'autorisation de la Ville de Joliette en raison du partage des tours cellulaires et de la juridiction téléphonique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'AUTORISER la Municipalité de Sainte-Élisabeth à déployer le service 311.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

Copie certifiée conforme


ANAÏS BARIL
Greffière par intérim
07-06-2023

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

4507543434

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Pierre Rondeau, directeur général, municipalité de Crabtree

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Sainte-Élisabeth et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Sainte-Élisabeth.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Sainte-Élisabeth pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Crabtree
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 24/05/2023
(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:
Pierre Rondeau
F1B57436A5614C6...
(Signature)

Directeur général et greffier-trésorier
(Inscrire votre titre)

Municipalité de Crabtree
(Inscrire votre Municipalité)

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tenue le 20 mars 2023, à 19h30, à la salle de délibérations du conseil municipal, à laquelle sont présents madame la mairesse Suzanne Dauphin, et les conseillères et conseillers suivants :

madame Marie-Christine Laroche, madame Stéphanie Godin, madame Mylène Allary, monsieur Jean-Guy Forget et monsieur Régis Soucy formant quorum.

Implantation du service 3-1-1 – Municipalité de Sainte-Élisabeth – demande d'autorisation

Résolution n° 153-03-2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandatée CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du document contexte et explications et qu'elle en comprend les tenants et aboutissants;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

ATTENDU QUE les appels fait au 3-1-1 pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies seront réacheminés vers cette dernière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser la Municipalité de Sainte-Élisabeth et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les juridictions et les tours cellulaires partagés avec la Ville de Notre-Dame-des-Prairies soient configurés de sorte que les appels (3-1-1) soient acheminés à la Municipalité de Sainte-Élisabeth;

QUE la présente soit envoyée à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la Municipalité de Sainte-Élisabeth pour la représenter.

Copie certifiée conforme



Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et greffière
21 mars 2023



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE
850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec) J0K 1C0

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 3 avril 2023**, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur Michel Dupuis

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Joachim Larochelle-Courchesne	District no 1	Frédéric Bourgeois	District no 4
Annie Neveu	District no 2	Éliane Neveu	District no 5
Roxane Perreault	District no 3	Jean Lemieux	District no 6

Était aussi présent : Monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

Résolution 075-04-2023

Consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour le centre d'interconnexion filaire et les tours cellulaires partagés avec la Municipalité de Sainte-Élisabeth

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du document contexte et explications et qu'ils comprennent les tenants et aboutissants;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser la Municipalité de Sainte-Élisabeth et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la Municipalité de Sainte-Élisabeth;
- 3- Que la présente résolution soit transmise à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la Municipalité de Sainte-Élisabeth pour la représenter.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée à Saint-Ambroise-de-Kildare, ce quatrième jour du mois d'avril deux mille vingt-trois.

René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

Le procès-verbal sera approuvé par le conseil lors de la séance du 1^{er} mai 2023.



RÉSOLUTION ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE, TENUE LE 17 AVRIL 2023, OÙ ÉTAIENT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL, CHANTAL RIOPEL, JEAN-SÉBASTIEN HÉNAULT, LOUISE SAVIGNAC, DENIS BERNIER, ROBERT GROULX ET JANIE TREMBLAY. FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE ROBERT BIBEAU.

RÉSOLUTION
N°2023-04-147

7.1.7 CONSENTEMENT – IMPLANTATION DU 3-1-1 – JURIDICTIONS TÉLÉPHONIQUES ET TOURS CELLULAIRES PARTAGÉES – VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE ET MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Élisabeth désire implanter un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance du document contexte et explications et en comprend les tenants et aboutissants;

ATTENDU que le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de Télécom 2004-71 et de la décision de Télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC); et

ATTENDU que les appels faits au 3-1-1 reçus par la Municipalité de Sainte-Élisabeth qui concernent la population charloise seront réacheminés vers la Ville de Saint-Charles-Borromée afin qu'ils soient traités par son propre système en place.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER la Municipalité de Sainte-Élisabeth et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les juridictions et les tours cellulaires partagées avec la Ville de Saint-Charles-Borromée soient configurées de sorte que les appels (3-1-1) soient acheminés à la Municipalité de Sainte-Élisabeth; et


TRANSMETTRE une copie certifiée conforme à l'original de la présente résolution à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la Municipalité de Sainte-Élisabeth.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Le 18 avril 2023


Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL**


M^e Louis-André Garceau, avocat
Greffier

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

450 836-4333

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Hélène Plourde, Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier
(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Sainte-Élisabeth et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Sainte-Élisabeth.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Sainte-Élisabeth pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Sainte-Geneviève-de-Berthier
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 6 juin 2023
(Inscrire la date de signature du présent)


(Signature)

Directrice générale et gref-fière
(Inscrire votre titre)

Sainte-Geneviève-de-Berthier
(Inscrire votre Municipalité)

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

450 889-5589

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Jeannoé Lamontagne, directeur général/greffier-trésorier de la Mun. de St-Félix-de-Valois
(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Sainte-Élisabeth et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Sainte-Élisabeth.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Sainte-Élisabeth pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Saint-Félix-de-Valois,
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 28/03/2023.
(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:
Jeannoé Lamontagne
EF611D8952D6414...
(Signature)

Directeur général/greffier-trésorier
(Inscrire votre titre)

Saint-Félix-de-Valois
(Inscrire votre Municipalité)

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

450 756-2592

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Édith Gagné, directrice-générale et greffière-trésorière

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Sainte-Élisabeth et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Sainte-Élisabeth.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Sainte-Élisabeth pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Village Saint-Pierre,
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 19/04/2023.
(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:
Édith Gagné
6493F69391754C9...
(Signature)

directrice-générale et greffière-trésorière Village Saint-Pierre
(Inscrire votre titre) *(Inscrire votre Municipalité)*

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

450-759-3405

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité
Je, ~~de Saint-Thomas~~

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Sainte-Élisabeth et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Sainte-Élisabeth.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Sainte-Élisabeth pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Saint-Thomas
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 29/03/2023
(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:
Danielle Lambert
C878BD0D85AF449...
(Signature)

Directrice générale et greffière-trésorière Saint-Thomas
(Inscrire votre titre) *(Inscrire votre Municipalité)*

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

450-889-5683

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Marc-André Brûlé, Directeur général, municipalité de St-Cléophas-de-Brandon

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Sainte-Élisabeth et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Sainte-Élisabeth.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Sainte-Élisabeth pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à St-Cléophas-de-Brandon,
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 20/03/2023.
(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:
Marc-André Brûlé
19386998E684440...
(Signature)

Directeur-Général
(Inscrire votre titre)

St-Cléophas-de-Brandon
(Inscrire votre Municipalité)

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

450-886-3867

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Philippe, Morin, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Sainte-Élisabeth et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Sainte-Élisabeth.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Sainte-Élisabeth pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Saint-Jean-de-Matha,
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 20/03/2023.
(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:
Philippe Morin
A23DF90ABF414A3...
(Signature)

Directeur général
(Inscrire votre titre)

Saint-Jean-de-Matha
(Inscrire votre Municipalité)



Copie de résolution

À une session régulière X , extraordinaire ajournée

Tenue le 5 avril 2023 et à laquelle sont présents son honneur M. Roland Charest maire et les conseillers suivants: Mesdames les conseillères Mélanie Lavalée et Lyne Rivest et Messieurs les conseillers Stéphane Arbour, Denis Parent et Benoit Duval formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Gagné, directrice générale, est aussi présente.

Absent : Jade Charest

Résolution numéro 2023-04-032

RÉSOLUTION CONSENTEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LES JURIDICTIONS TÉLÉPHONIQUES ET LES TOURS CELLULAIRE PARTAGÉES POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Élisabeth implante un service téléphonique 311 pour ses citoyens et qu'elle a mandatée CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

ATTENDU que nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants;

ATTENDU que le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

ATTENDU que les appels fait au 3-1-1 pour le Village Saint-Pierre seront réacheminés vers notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Denis Parent
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village Saint-Pierre autorise M. Roland Charest, maire, à signer pour et au nom de la municipalité le consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour les juridictions téléphoniques et les tours cellulaire partagées pour la municipalité de Sainte-Élisabeth.

ADOPTÉE

COPIE CONFORME DONNÉ À VILLAGE SAINT-PIERRE CE DOUZIÈME JOUR MOIS D'AVRIL
DEUX MILLE VINGT TROIS

Édith Gagné
Directrice Générale, greffière-trésorière

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

450 756-2592

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Roland Charest, maire, municipalité de Village Saint-Pierre

AUTORISE la Municipalité de Sainte-Élisabeth et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Sainte-Élisabeth.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Sainte-Élisabeth pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Village Saint-Pierre,

ce 5 avril 2023



(Signature)

Maire

Municipalité de Village Saint-Pierre